Numéro 2 Novembre 2004



Le Cormorandier

Bulletin d'information de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais

Le mot du Président

Voilà c'est fini, la saison 2004 est terminée. Les bateaux remontent sur la terre ferme. A partir de mioctobre les premiers coups de vent sont à craindre. Qu'ils soient du Sud-Ouest ou de Nord-Est, ils sont parfois très dangereux.

Que penser de cette saison 2004 ? d'abord la météo, elle aurait pu mieux faire ! nous étions loin de l'été précédent qui fut durablement ensoleillé. Les sorties en mer pour nous et nos familles ont été quelques peu réduites et bien souvent entachées d'humidité. Pour la pêche ce fut une année moyenne : les araignées, seiches et maquereaux au rendez-vous, les bars moins qu'à l'accoutumée. Quelques escapades à Chausey ou dans l'Est de la baie ont permis de bonnes journées de pêche à pied. L'an prochain on nous annonce des coefficients de marée un peu plus importants. Gageons que ces moments de fort marnage seront agrémentés de beau soleil.

Notre assemblée générale, la première, s'est fort bien déroulée. De nombreux adhérents avaient fait le déplacement montrant ainsi leur attachement à notre association et à ceux qui l'animent depuis un an. En 2005 nous sommes certains que vous serez encore plus nombreux. Merci.

Nous avons eu malheureusement à déplorer la perte de quelques unités. Les uns après avoir rompu leurs amarrages lors d'un coup de vent se sont brisés sur les rochers avoisinants. Les autres ont semble-t-il connu des problèmes différents, à savoir : le raccourcissement brutal de la longueur de leur chaîne de mouillage entraînant de sérieuses avaries allant même jusqu'au chavirement. Ce n'est pas la première fois que nous avons affaire à ce genre de problèmes qui jusqu'à présent avaient pu être évités grâce à la rapidité des intervenants, mais à l'automne deux navires n'auront pas eu cette chance.

Notre association entame sa seconde année et prend petit à petit ses allures de croisière. Si le nombre d'adhérents s'approche maintenant de la double centaine et c'est très bien, il ne faut pas penser pour autant que l'heure est venue de baisser les bras. Bien au contraire, nous avons besoin du plus grand nombre pour nous faire entendre. Soyez nos avocats, faites participer vos voisins de mouillage, ils seront les bienvenus.

Pour 2005, nous avons commencé à travailler sur les lignes fixées lors de l'assemblée générale (sécurité, taxe parking, pot de début de saison, manifestations, croisière Chausey, concours de pêche, repas sur la plage etc...) Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Voici donc ce second exemplaire de notre "Cormorandier". Nous faisons appel aux sponsors pour nous aider à le financer par la publicité. Si vous êtes chef d'entreprise ou si vous en connaissez qui seraient susceptibles de nous aider, alors n'hésitez plus, contactez-nous!

Salutations maritimes et bonnes fêtes de fin d'année Michel Louvet

Siège social : 10, rue de Tombelaine - 35260 Cancale Tél. 06 21 35 27 78

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE Du 24 juillet 2004

Le Président, Michel LOUVET, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nombreux adhérents présents pour cette première réunion depuis la constitution de l'Association. Une minute de silence est demandée en mémoire de Monsieur Raoul RUSSEIL adhérent, récemment décédé.

Rapport moral

En l'absence du Secrétaire le Président présente le rapport moral et d'activités de l'année écoulée. Il rappelle quelques dates et démarches essentielles concernant notre Association depuis le vote d'août 2003. Un document comportant nos propositions adressées aux élus est distribué aux personnes présentes. Deux personnes, adhérents de notre Association, titulaires de mouillage l'une à Port Briac (Mr ROLLO), l'autre à Port Mer (Mr AMAND) membres de longue date du Comité nautique local sont investis comme étant nos représentants.

Le Président commente l'étude comparative des taxes de mouillage dans la région. Il en ressort, compte tenu de certaines variantes que l'on peut situer Cancale dans la moyenne des tarifs pratiqués.

Le premier exemplaire de notre journal de liaison au nom évocateur de Cormorandier a été publié en mai 2004. Ne pas hésiter à nous écrire pour apporter une touche toute personnelle à cette publication. Pour financer les frais de ce journal nous avons fait appel à des sponsors du milieu maritime. Ne pas oublier que ces annonceurs consentent des réductions importantes pour tout achat sur présentation de la carte d'adhérent. Possibilité de commander peinture ou matériel de navigation en groupant les commandes, des réductions importantes peuvent être envisagées.

Rapport financier

Madame Danielle LOUVET notre Trésorière dresse le bilan financier arrêté au 30 juin 2004. Il est légèrement positif. Il faut tenir compte en particulier des dépenses engagées lors de la demande d'inscription en Préfecture (timbres fiscaux, copies diverses, déplacements). Les courriers des adhérents de Cancale et de la proche région sont déposés directement dans leurs boites postales. Merci aux personnes qui participent à cette distribution. Merci aussi à une Association amie qui nous a beaucoup aidés cette première année en mettant son matériel à notre disposition.

- <u>Dépenses</u>: les dépenses s'élèvent à 1503,36 euros et se décomposent comme suit :
 Affranchissement : 189,51 Euros Fournitures de bureau : 480,07 Euros Cotisation assurance : 106 Euros Frais de réception :272,24 Euros (pots de Port-Mer et A.G.)
 Cotisations diverses : 75,26 Euros (Club Nautique de Port-Mer et Comptoir de la Mer
- Recettes: Les recettes s'élèvent à 2205 Euros soit :
 Cotisations: 2010 Euros Montant des sponsors: 195 Euros (Cormorandier)

Quitus est donnée à notre trésorière pour la bonne gestion des finances de l'Association. Vote à l'unanimité.

Election du premier tiers

Sortants : CAPLIEZ Yannick, CHICHERIE Michel et COULON Joseph. Parmi Les sortants seul Y.CAPLIEZ fait acte de candidature. GUILBERT Françoise épouse de GUILBERT Roland et CORTEVAL Adrien font acte de candidature. Le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.

Un vote à bulletin secret à lieu et donne les résultats suivants :

Y.CAPLIEZ, A.CORTEVAL et F.GUILBERT sont élus au sein du premier tiers.

L'an prochain une nouvelle élection interviendra pour désigner un nouveau deuxième tiers.

Délégués de Site

Sont nommés à l'unanimité par vote à main levée et pour une année: Gérard LEJEUNE et Jean-Louis BEAUMIER (Port Mer)

Maurice LE BOUDEC (Port Picain) et Jean-Pierre PASSILLIER (PortBriac).

Informations et communications diverses

Le vice-Président Hervé HUCK rappelle la réglementation en matière de vitesse dans la zone de mouillage mais aussi à l'intérieur des 300 mètres. Il recommande l'emploi de la V.H.F et propose d'adopter le canal 77 pour contact entre les adhérents permettant à chacun d'entre nous de faire appel si nécessaire. Cela ne doit pas occulter les moyens officiels mis en place pour assurer la Sécurité. Il demande d'éviter d'éviscérer et de nettoyer les poissons au bord du littoral et d'enlever les épaves des bateaux disloqués sur les rochers. Il commente les manifestations prévues pour l'été 2004, et informe que de nombreux contrôles seront effectués durant l'été par les Autorités. Pour tout courrier traitant d'un litige adressé individuellement par nos adhérents à l'autorité de gestion,il suggère de nous mettre en copie afin que nous puissions suivre ce dossier et éventuellement intervenir.

Cotisation 2005

Le Président informe les adhérents que nous allons demander une subvention à la Municipalité. Néanmoins il considère que le montant de la cotisation fixée à 10 Euros l'an dernier est un peu juste.

Il sollicite l'augmentation de 2 Euros pour la cotisation de 2005 portant celle-ci à 12 Euros pour les membres actifs et associés et à 20 Euros pour les membres bienfaiteurs. Cette augmentation est acceptée à l'unanimité moins une voix.

Questions diverses

Une motion approuvée à l'unanimité demande aux pouvoirs publics d'engager des discussions et études afin d'envisager la construction d'une cale en eau profonde accessible à toute heure de marée renforçant ainsi la sécurité des personnes à l'embarquement et au débarquement (particulièrement les personnes âgées, handicapés, enfants).

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance.

Le conseil d'administration :

LOUVET Michel	Président	02 99 89 63 90
HUCK Hervé	Vice-Président	02 99 89 72 09
GUILBERT Françoise	Secrétaire	02 99 81 05 18
DENIS Joël	Secrétaire Adjoint	02 99 89 69 61
LOUVET Danielle	Trésorière	02 23 15 12 83
CORTEVAL Adrien	Trésorier Adjoint	02 99 89 85 97
BRICHETEAU Guy	Délégué à la Communication	02 99 80 93 88
CAPLIEZ Yannick	Délégué sécurité et recrutement	02 99 89 86 52
MARTINEZ Faustino	Délégué sécurité et recrutement	02 99 89 81 74

Les délégués de zones :

Port-Mer -Les Potelets

LEJEUNE Gérard	02 23 15 18 62
BEAUMIER Jean-Louis	06 20 31 63 58

Port-Picain

LE BOUDEC Maurice 02 99 58 60 71

Port-Briac

PASSILLIER Jean-Pierre 02 99 58 70 73

Les délégués à la commission nautique locale

ROLLO Daniel 02 99 89 80 57
AMAND Bernard 02 99 89 88 41



Lettre au Maire

Cancale, le 20 octobre 2004

Monsieur le Maire,

Le Conseil d'Administration de notre Association, lors de sa réunion du samedi 16 octobre 2004, a décidé d'attirer votre attention sur les avaries à répétition que viennent de rencontrer certaines unités de la flottille de plaisanciers au mouillage sur les sites de Port-Picain, Port-Briac mais aussi de Port-Mer.

En effet, depuis l'été dernier au moins <u>cinq</u> navires ont connu des problèmes identiques au niveau de leur ligne de mouillage. A savoir qu'au moment du flot ces bateaux se retrouvaient avec une longueur de ligne de mouillage inférieure à la normale et prenaient tout à coup une assiette négative pouvant entraîner la perte de stabilité du bateau et par la suite le chavirement après quelques heures de flot...

Nous avons répertorié au moins 5 cas. Si pour trois d'entre eux on a pu limiter les dégâts, grâce à l'intervention rapide de nos adhérents présents sur le site, il n'en a pas été de même pour les deux autres qui ont coulé par l'avant et chaviré ensuite entraînant toutes les avaries que l'on peut facilement imaginer.

Nous pensons en effet que durant les petites marées de mortes-eaux, que l'on a connues récemment (coefficient 31, 23, 39) le marnage est faible, la renverse lente. Une bonne partie de la chaîne peut exécuter facilement et lentement un ou plusieurs tours-morts autour du bloc de bas-fond, diminuant par conséquent la longueur disponible de chaîne. Lorsque la marée grandit, la hauteur d'eau devient plus importante rendant de plus en plus précaire la position du navire. Certains réussissent du fait de leur masse ou de leur réserve de flottabilité à défaire ces tours et se dégager, d'autres malheureusement restent bloqués, coulent et chavirent...

Au cours de l'hiver 2003/2004, tous les blocs de mouillage de Port-Picain et Port-Briac ont été relevés, amenés à terre pour vérification et permettre le maillage d'une nouvelle chaîne de bas-fond, conformément au règlement en vigueur dans la gestion du Port par la commune de Cancale. Après cette vérification, ils ont été redisposés pour dix années suivant le nouveau plan de mouillage. Notre question est donc la suivante : ces blocs ont-ils été repositionnés à plat et "ensouillés" pour supprimer tout obstacle au droit de chaque mouillage laissant ainsi libre cours au déplacement de la chaîne ?

Si ce n'était pas le cas, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de tout mettre en œuvre afin que de tels évènements ne se reproduisent plus. Nous sommes en effet convaincus que l'enroulement de la chaîne autour du bloc est la cause majeure de ces avaries. Nous vous demandons de faire procéder <u>en urgence</u> à une inspection sous-marine de tous les mouillages et à l'enfouissement des blocs de bas-fond.

Restant à votre disposition pour toute rencontre concernant ce problème important, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer nos sincères salutations.

Le Président du Conseil d'Administration Michel LOUVET

Depuis cette lettre:

Messieurs LOUVET, CAPLIEZ et MARTINEZ ont été reçus à leur demande par le Maire de Cancale le 9 novembre dernier. Durant 1 heure ils ont pu échanger sur les avaries récentes, les frottements de coques entre navires voisins et exposer leurs doléances au sujet de la taxe de parking à Port-Picain, le prix ascendant des mouillages chaque année, le local de l'association, la subvention pour 2005 et le relationnel entre notre association et les responsables en charge du port. Monsieur le Maire nous promet de convoquer une réunion entre toutes les parties prenantes de la plaisance cancalaise et les élus et cela avant fin 2004.

Nouvelles normes de règlementation de la navigation de plaisance (à compter du 1er janvier 2005)

(Extrait de la Conférence de Presse de Monsieur F.GOULARD du 17.09.2004)

Le Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer , a choisi d'entreprendre une refonte en profondeur de la division '224' de l'arrêté du 23 novembre 1987. Ce texte porte essentiellement sur les règles de construction des navires et embarcations de plaisance, les catégories de navigation en fonction de l'éloignement d'un abri et le matériel de Sécurité obligatoire.

OBJECTIFS:

- Offrir un meilleur niveau de sécurité en adaptant la liste du matériel obligatoire à la réalité des besoins des plaisanciers et à la distance d'éloignement d'un abri.
 - Clarifier les dispositions applicables aux constructions amateur.
 - Harmoniser les textes nationaux avec la réglementation européenne.
 - Recourir à la normalisation européenne et internationale.

PRINCIPES DE BASE:

- Définir des objectifs de sécurité plutôt que des moyens précis : par exemple pour se localiser au large, le plaisancier aura le choix entre un sextant, un GPS, un loran etc..
- De laisser le soin aux constructeurs de matériels de définir eux-mêmes la durée de vie et le rythme de maintenance,
- De permettre au plaisancier d'adapter le matériel d'armement et de sécurité en fonction de son éloignement effectif d'un abri et non plus des catégories de navigation attachées à chaque navire, qui seront supprimées.

LA CONFIANCE PLUTOT QUE LE CONTROLE A PRIORI :

Cette réforme est proposée aux plaisanciers comme un contrat de confiance : la confiance est accordée à priori aux plaisanciers puisqu'ils auront la faculté d'emporter à bord le matériel nécessaire à la navigation proposée. Par exemple avec un navire de haute mer, il ne sera pas obligatoire d'emporter un radeau de survie pour effectuer une navigation côtière.

La responsabilisation des plaisanciers avec la possibilité de choisir, pour partie, son matériel d'armement ou de sécurité en fonction de son programme de navigation se substituera à l'obligation de disposer des matériels définis et imposés par l'administration en fonction d'une catégorie de navigation attachée à chaque navire.

L'adaptation du matériel aux évolutions techniques. Techniques récentes, le GPS, la Cartographie électronique, la VHF, les balises de détresse et même le téléphone portable facilitent considérablement la recherche des plaisanciers en difficulté. De ce fait, certains équipements obligatoires tels que le sextant ou le compas de relèvement ne seront plus obligatoires.

Principales dispositions

Le radeau de survie

Le plaisancier pourra désormais s'équiper du moyen de sauvetage collectif adapté à sa navigation. En effet, s'il pratique une navigation au large, il aura le choix entre un radeau de survie et une annexe à gonflage automatique qui ne seront plus soumis à la réglementation française mais devront respecter les normes internationales.

A noter que la durée de vie des radeaux existants qui ont été conçus selon la réglementation française actuelle est prolongée, elle passe de 12 à 15 ans et la fréquence de révision est modifiée. Désormais ces radeaux seront vérifiés tous les trois ans. (attention aux dates de péremption : fusées et bouteille).

Distance d' éloignement d' un abri

C'est la distance d'éloignement qui détermine le matériel nécessaire. L'armement de sécurité exigé au-delà d'une distance de 6 milles sera plus conséquent avec notamment l'obligation d'embarquer un radeau ou une annexe à gonflage automatique.

Pour les équipements, l'obligation demeure pour certains matériels comme les brassières, les fusées, etc. En revanche, les plaisanciers pourront choisir parmi les différentes solutions proposées par les fabricants pour les apparaux de mouillage, les moyens de communication ou les documents nautiques.

A noter la suppression des six catégories de navigation remplacé par :

- Distance d'éloignement inférieure à 6 milles d'un abri.
- Distance d'éloignement supérieure à 6 milles d'un abri.

Radeaux de survie

A partir du 1er janvier 2005

Les certificats d'approbation de type des radeaux de survie sont vérifiés par un organisme notifié.

La durée de vie et la périodicité des contrôles est fixée par le constructeur.

Les navires de plaisance approuvés dans les anciennes 3ème et 4ème catégories de navigation, qui sont conformes aux critères d'insubmersibilité, conservent la dérogation d'emport du radeau de survie.

PROCHAIN NUMERO DU CORMORANDIER

ARMEMENT DE SECURITE: MATERIELS OBLIGATOIRES

- 1) Matériel pour toutes distances d'éloignement d'un abri.
- 2) Matériel complémentaire pour une distance d'éloignement inférieure à 6 milles.
- 3) Matériel complémentaire pour une distance d'éloignement supérieure à 6 milles.

A partir de Janvier 2005, il sera possible d'obtenir les listes de matériel obligatoire lors des permanences de L'APLC. Elles seront aussi mises au tableau d'affichage

CHANTIER NAVAL DE LA PLAISANCE

Mécanique marine : Entretien Réparation Rénovation Hivernage
Vente et Installation moteurs marins fixes et hors bord
Distributeur Service VOLVO PENTA - Moteurs hors bord

Agent YANMAR PERKINS VETUS Accastillage Antifouling coupe orin LOCATION DE BATEAUX A MOTEUR avec ou sans permis

Port des Sablons – 35400 SAINT MALO Tel 02.99.82.62.97 – Fax 02.99.81.82.87

e.mail: chantier.naval.palsianvce@wanadoo.fr

Nous proposons au membres de l'A.P.L.C. *une remise de 10* % sur l'achat de pièces mécaniques, accastillage, antifouling, lubrifiant, produits d'entretien, coupe orin ... pris au magasin sur présentation de la carte d'adhérent

RAPPEL DE SECURITE (Règlement du port de plaisance de Cancale)

Ne pas oublier que le stationnement sur mouillage dans les anses de Port-Mer, Port-Picain et Port-Briac pendant la période du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année se fait aux risques et périls de l' usager. Celui-ci renonçant à tous recours contre la Commune ou son assureur durant cette période. Il accepte toutes les responsabilités en découlant aux lieu et place de la Commune.

BRUITS DE COURSIVES

Nous avons demandé que chaque titulaire de mouillage puisse disposer du document intitulé "Règlement et consignes d'utilisation du port de Cancale) avec les avenants.

Une nouvelle fois nous avons insisté pour recevoir les plans des mouillages des différents sites de Cancale, afin de repérer plus facilement les places occupées par nos adhérents.

Nous avons demandé au Maire de disposer un panneau d'affichage pour notre association à Port-Briac. Le mot de la fin appartiendra à l'architecte des bâtiments de France.

Un signalement de la limitation de vitesse dans les mouillages sera apposé par la Mairie.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Certains d'entre vous ont demandé de participer à une commande groupée d'antifouling. Vous pouvez déposer vos commandes par téléphone où lors des permanences mensuelles ou en contactant Monsieur MARTINEZ au 02 99 89 83 34. Nous tâcherons de tirer les prix au maximum.

Afin de ne pas perdre le contact durant la saison d'hiver et suivant la décision prise par l'Assemblée Générale, nous avons mis en place une permanence mensuelle. La première a eu lieu le samedi 30 octobre à l'ancienne salle multimédia, place St Méen près du Musée de Cancale, de 10h30 à 12h00 ; pour le mois suivant elle aura lieu le 27 novembre. Il n'y en aura pas en décembre. Pour 2005 : les 29 janvier, 26 février, 26 mars et 30 avril. Toutes ces permanences programmées le dernier samedi du mois seront indiquées par voie de presse. Nous comptons sur vous pour nous rendre visite. Vous pourrez nous poser toutes les questions que vous désirez... Nous tâcherons de vous être utiles !

Nos recettes par Bertrand Caplanne

TERRINE DE CRABE

500g de chair de crabe, 200g de crevettes cuites et décortiquées, 500g de filet de merlan cru, 3 œufs, 100g de crème fraîche, sel, poivre, 2 c à soupe rases de concentré de tomates, 30g de beurre.

Réservez les plus beaux morceaux de crabes(pattes) pour garnir la terrine, retirez soigneusement tous les cartilages. Passez le reste du crabe au mixeur avec les crevettes et le merlan. A cette purée de poisson, ajoutez les jaunes d'œufs battus et la crème fraîche fouettée. Assaisonnez et joignez le concentré de tomates. Incorporez pour terminer, délicatement, les blancs battus en neige. Beurrez le fond et les parois d'une terrine, remplissez la alternativement de farce et de morceaux de crabe. Couvrez et faites cuire 45 minutes a four chaud, au bain-marie. Laissez refroidir et mettez au réfrigérateur jusqu'au lendemain. Servez froid mais non glacé avec une mayonnaise au citron ou une sauce verte. Vous pouvez ajouter dans la farce 1 c à café de poivre rose. Si vous voulez être sur de pouvoir couper de belles tranches dans votre terrine, vous pouvez ajouter 3 c à soupe de gelée liquide parfumée au citron quand la terrine est encore tiède.

Soupe d'étrilles

Pour 4 Personnes

1Kg d'étrilles, 250g de tomates, 30g de beurre manié avec 30g de farine, 4 carottes, 4 oignons, 2 échalotes, 1 bulbe de fenouil, 1 gousse d'ail, 1 verre de vin blanc, 1 c à café de grand marnier, 1 c à café de concentré de tomates, huile d'olive, thym, laurier, queues de persil, crème fraîche, pain.

Eplucher et hacher grossièrement les légumes. Laver, égoutter les étrilles.

Faire chauffer de l'huile dans une cocotte. Y faire rissoler les étrilles. Ajouter les légumes. Faire cuire sans colorer. Flamber au Grand Marnier et éteindre avec le vin blanc. Ajouter les tomates écrasées, le concentré, thym, laurier, queues de persil et couvrir avec de l'eau.

Après 20 minutes de cuisson sortir les crabes, piler les carapaces au mortier.

Remettre à cuire 1 heure dans le bouillon. Lier avec le beurre manié puis passer à la moulinette.

Servir très chaud en ajoutant au dernier moment la c à café de Grand Marnier, des tranches de pain séchées au four et la crème.

Maquereaux à la provencale

Maquereaux

- Ail Oignons Persil Sauce Tomate + Concentré de tomates
- Thym Laurier vin blanc sel poivre

Lever les filets de maquereaux en essayant d'avoir le moins d'arêtes possible.

Faire revenir dans du beurre ail, oignons, persil.

Lorsque la farce a pris couleur ajouter les filets de maquereaux.

Mouiller avec deux verres de vin blanc et mettre 1 boite de coulis de tomates ainsi qu'1 boite de concentré de tomates.

Mettre le Thym et le laurier + Sel et Poivre

Faire cuire ½ heure et servir soit chaud en plat principal soit froid en hors d'œuvre.

Petites annonces de l'association



Vends Forban Bénéteau T.B.E Moteur In Board 15 CV Couach BD2 4 voiles

Prix 6000 Euros à débattre - Visible 35 CANCALE Tél. 02 40 76 81 81 ou 02 99 89 74 30

MOTS CROISES DU CORMORANDIER par Joël Denis

	Α	В	С	D	Е	F	G	Н	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I Il éclaire nos matins Vous ne serez pas déçus si vous y avez adhéré
- II II est parfois piqué Exclamation
- III Parfois reculs de nos troupes
- IV L'argent n'en a pas l'ermite s'y trouve souvent
- V Note ou lle Contient des graines Filet d'eau
- VI Plante aquatique Il blesse quelquefois
- VII Son champ peut être dangereux le panier peut l'être parfois
- VIII Il vit seul Animal figurant sur des cases dans un jeu
- IX S'enrhumer
- X Département des Alpes

VERTICALEMENT

- A Elles existent sur routes comme sur mer
- B Interjection Envie
- C En cette saison, il fait bon l'être auprès Arbres de nos régions
- D Mouette Il vidait les églises
- E Peut être simple (d') ou avoir une finesse intellectuelle Rappel de public
- F N'est pas lourde
- G Bâtiment de guerre rapide
- H Pronom personne Teinture de noix
- I Saint en Normandie Grand papillon
- J Naviguent sur nos côtes

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS (A.P.L.C.) 35260 CANCALE

COTISATIONS 2005

La cotisation est la vie de toute association. Elle en permet le bon fonctionnement (timbres, journal, salle de réunion, etc ...). Vous pouvez envoyer votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'A.P.L.C. à l'adresse suivante :

A.P.L.C. 10, rue de Tombelaine - 35260 CANCALE

En retour vous recevrez votre car	rte d'adhérent ainsi qu'un macaron de l'Association.
☐ A partir de 12 euros membre a	actif
☐ A partir de 12 euros membre a	associé (postulant officiellement à un mouillage)
☐ A partir de 20 euros membre	bienfaiteur
	BULLETIN D'ADHESION
Je soussigné(e)	
Nom	
Prénom	
Adresse	
C.P. et Ville	Tél
Port	N° de mouillage
Nom du navire	
Quartier et N° immatriculation	
_	une cotisation annuelle d'un montant de Euros, qui de l'A.P.L.C. et de recevoir le "Cormorandier" pendant toute
	A le 2005
	Signature :